



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 72940

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les chiffres qui viennent d'être rendus publics par l'Observatoire national de l'exclusion sociale de la pauvreté dans son rapport 2001-2002. Le chiffre sur lequel s'arrête le curseur du basculement dans la misère, appelé seuil de pauvreté, est fixé à 3 800 francs de ressources par personne. C'est un seuil, par définition un peu arbitraire, fixé néanmoins à la moitié du revenu médian par unité de consommation. Selon l'Observatoire national et de l'exclusion sociale, il y a cinq ans, 7 % des ménages, représentant environ 4,2 millions de personnes, disposaient de ressources inférieures à ce seuil, cette proportion n'aurait d'ailleurs pas varié depuis. Or, pour mémoire, l'étude INSEE, d'avril 1998, avançait le chiffre de 2 408 000 pauvres en France sur un total de 23,15 millions de ménages, soit 10,4 % des ménages et une population totale de 6,9 millions de personnes. Jugeant pour le moins surprenant et inquiétant qu'il puisse exister de tels écarts de statistiques sur un sujet aussi important, il aimerait savoir qui il faut croire et ce que compte faire le Gouvernement pour apporter à la représentation nationale un ordre de grandeur aussi fiable que possible de la situation de la pauvreté dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72940

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 824